

# Comment financer la formation ?

## Pour les contrats aidés :

- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
- Contrat Unique d'Insertion (CUI)
- Contrat de professionnalisation

## Pour les personnes déjà insérées dans la vie active :

- Plan de formation pour les salariés (financement par l'employeur et l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé – OPCA).
- Compte de Personnel de Formation (CPF)

## Pour les demandeurs d'emploi :

- Dispositif "Sésame" mis à place par la DRJSCS HDF
- Possibilité de financement par le Conseil Régional
- Etude des possibilités de financement au cas par cas



TOUS LES SPORTS AUTREMENT  
FLANDRES ARTOIS PICARDIE

51 rue de Sully - 80000 AMIENS

03.22.52.49.16 - 06.88.68.14.57

[delegue.regional@crufap.fr](mailto:delegue.regional@crufap.fr)

[www.cr.ufolep.org/flandreartoispicardie.fr](http://www.cr.ufolep.org/flandreartoispicardie.fr)

Numéro de déclaration d'activité : 22 80 01398 80



TOUS LES SPORTS AUTREMENT  
FLANDRES ARTOIS PICARDIE

Certificat de Qualification Professionnelle  
Animateur Loisir Sportif (ALS)

Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition (JSJO)



## Quel diplôme ?

Le certificat de Qualification Professionnelle est un diplôme multisports qui permet d'encadrer contre rémunération dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le titulaire du diplôme pourra :

- sensibiliser et initier la pratique d'activités de loisirs sportifs variés, en autonomie et vers tous les publics,
- poursuivre sa formation vers un Brevet d'Etat (équivalence pour les UC 2 et UC 5).

## Quelles formations :

- 14 heures de formation PSC1
- 5 h de positionnement : définition du parcours individuel
- 181 h de formation réparties en 3 unités de compétences
  - Remise à niveau (49h00)
  - 3 unités de compétence (132h00)
- 50h en structure et accompagnées par un tuteur diplômé.

UC 1

Connaissance des publics et de l'environnement

UC 2

Préparer, animer et encadrer une action d'animation

UC 3

S'approprier et maîtriser les techniques et les outils de l'activité

La certification des 3 UC se déroulera comme suit :

- UC 1 : Présentation d'un rapport
- UC2 et UC3 : Epreuves théoriques et pratiques

## Pour qui ?

**ufolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT  
FLANDRES ARTOIS PICARDIE

Pour toute personne voulant exercer le métier d'animateur sportif de loisirs et remplissant les conditions suivantes :

- Etre âgé de 17 ans révolu,
- Etre titulaire du PSC1
- Présenter une attestation de pratique d'activité sportive de loisir ou de performance dans une même famille, d'une durée minimale de 140 heures dans les 3 années qui précèdent l'inscription en formation
- Satisfaire aux tests de sélection : Epreuve écrite (résumé de texte) et entretien à l'orale
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'encadrement.

## Quand ?

Dès maintenant, vous pouvez demander votre dossier au Comité Régional UFOLEP Flandres Artois Picardie.

Dates à retenir:

**CQP ALS JSJO (Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition)**

Lieu de formation : Soissons

8 décembre 2017 : Information collective

Du 1er au 23 Février 2018 : Remise à niveau

Du 15 Mars 8 juin 2018 : Formation CQP ALS JSJO

Du 13 au 15 juin 2018 : Certifications